

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 3 juin 2014 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bernier	Paul-Éloi Dufresne
Denise Lauzière	Ginette Moreau
Roger Bélanger	Lucie Fréchette

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier ainsi que Mme Suzanne Simard, Trésorière.

Mot de Bienvenu

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

14.06.1 Ouverture de la séance ordinaire du 3 juin 2014

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

14.06.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2014

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement:
d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 juin 2014.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2014.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2014.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt du rapport mensuel de mai 2014.
 - 5.3 Dépôt des indicateurs de gestion.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Modification au règlement de zonage – C-16 – Gîte touristique.
 - 6.2 Modification au règlement sur la tenue des séances du Conseil.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 Adoption du règlement de zonage 14-848-16(zone I-8).
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour mai 2014.
 - 8.2 Entente de services aux sinistrés – Croix-rouge.
 - 8.3 Appropriation de soldes disponibles.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Réfection de la toiture du garage municipal.

10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Demande d'enseigne – Transport Adapté + et Beaugard Électrique.
 - 10.2 Demande de PIIA – 5094, rue Foster.
 - 10.3 Demande de PIIA – Revêtement couleur – 2 et 4, Picken.
 11. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 11.1 Panneau de stationnement interdit – Lewis-est.
 12. **SERVICE DU GREFFE**
 - 12.1 Autorisation d'occupation de la Plage.
 - 12.2 Autorisation de signature – Entente pour vente dans I-5.
 - 12.3 Autorisation de Parade – 30 juin.
 - 12.4 Adoption d'une politique de location de locaux.
 - 12.5 Autorisation de signature – Planchodrome.
- PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE
13. VARIA
 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 3 juin 2014.
 15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 8 juillet 2014 À 19 HEURES.

Adopté

14.06.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour. – Aucune intervention.

14.06.4 Adoption du procès verbal du 6 mai 2014

Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu à l'unanimité :
D'adopter le procès verbal du 6 mai 2014 tels que présenté.

14.06.5 Dépôt de documents

- 14.06.5.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**
- 14.06.5.2 **Dépôt du rapport mensuel de mai 2014.**
- 14.06.5.3 **Dépôt des indicateurs de gestion.**

14.06.6 Avis de motion

14.06.6.1 14-848-17 – Zone C-16 – Gîte touristique.

Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un amendement au règlement de zonage (09-848) portant sur :

« Usages, spécifiquement autorisés » est modifié afin d'y ajouter l'usage « Gîte touristique » dans la zone C-16.
Sera présenté pour adoption.

14.06.6.2 Modification au règlement 704 portant sur la tenue des Séances du Conseil municipal.

ATTENDU QUE, Suite à l'obligation pour les municipalités d'adopter un Code d'éthique et de déontologie des Élus(es) municipaux, il y a lieu également d'ajuster le Règlement portant sur la tenue des Séances du Conseil municipal, afin de rendre cohérentes ces deux réglementations.

En conséquence,
Madame Denise Lauzière donne avis de motion de la présentation,
lors d'une prochaine séance du Conseil, de la modification du
règlement 704 portant sur la tenue des Séances du Conseil
municipal.

14.06.7

Adoption de règlement

14.06.7.1

Adoption de règlement – Règlement 14-848-16 (I-8).

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014,
avis de motion a été déposé et le premier
projet du règlement 14-848-16 a été adopté
par le Conseil municipal lors de la séance du 8
avril 2014;

ATTENDU QUE L'avis public annonçant la tenue d'une
assemblée publique de consultation a été
publié dans l'édition du 10 avril 2014 du journal
La Voix de l'Est;

ATTENDU QUE L'assemblée publique de consultation a été
tenue le 6 mai, précédant la séance ordinaire;

ATTENDU QUE L'avis public adressé aux personnes
intéressées et ayant le droit de signer une
demande de participation à un référendum a
été publié dans l'édition du 10 mai 2014;

ATTENDU QU' En date du 20 mai 2014, aucune demande n'a
été déposée au greffe de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu :

Que la Ville de Waterloo adopte le règlement de zonage 14-848-
16, lequel a pour but :

« Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est
modifié au paragraphe f) intitulé « Zones industrielles I » dans la
zone I-8 située aux abords de l'autoroute 10». Afin d'y ajouter
différents usages commerciaux.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution
pour en faire partie intégrante.

Adopté

14.06.8

Finances et administration

14.06.8.1

Comptes à payer pour mai 2014.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière,
madame Suzanne Simard, durant le mois de
mai 2014;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance
desdits déboursés, soumis par madame
Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pascal Russell
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour
mai 2014 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à
effectuer les paiements requis.

Adopté

14.06.8.2

Autorisation de signature – Entente avec la Croix-rouge.

ATTENDU QU' Une entente de services aux sinistrés doit être
signée ponctuellement entre les représentants
de la Ville et ceux de la Croix-rouge;

ATTENDU QUE Cette entente doit être renouvelée pour les
années 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU QUE Cette entente établit la contribution financière
de la Ville de Waterloo pour lesdites années,
de la façon suivante :

- 2014 : 0.15\$ / citoyen 674.10\$;
- 2015 : 0.15\$ / citoyen 674.10\$;
- 2016 : 0.16\$ / citoyen 719.04\$.

En conséquence,
Il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et le
Greffier, Éric Sévigny à signer l'entente de services aux sinistrés
avec la Croix-rouge.

Adopté

14.06.8.3

Appropriation de soldes disponibles.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entièrement réalisé
l'objet des règlements 00-733 *Usine de
filtration* et 08-832 *Intersection Lewis-Foster* à
des coûts moindres que le financement réalisé;

ATTENDU QUE Le financement réalisé et le montant des
dépenses effectuées pour lesdits règlements
ont occasionnés un solde disponible soit :

#Règlement	Financement réalisé	Dépense effectuée	Solde disponible
00-733	1 445 000 \$	1 442 710 \$	2 290 \$
08-832	200 000 \$	172 975.93 \$	27 024 \$
Total des soldes disponibles :			29 314 \$

ATTENDU QUE Selon la Loi (L.R.Q. c. D-7) art.8, la Ville de
Waterloo peut s'approprier les soldes
disponibles afin de réduire le solde de
l'emprunt lors de son refinancement.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo s'approprie les soldes disponibles afin de réduire le solde de l'emprunt desdits règlements lors de son refinancement du 8 juillet 2014.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté

14.06.9

Adjudication de contrat

14.06.9.1

Réfection de la toiture du garage municipal.

ATTENDU QUE La toiture du garage municipal est à refaire;

ATTENDU QU' Un appel d'offre par invitation a été demandé à quatre (4) entreprises.

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| - Entreprise DP inc. : | 30 136,00\$ |
| - Construction Louis Paré inc.: | 23 500,00\$ |
| - Construction Stéphane Fortin inc. : | 24 500,00\$ |
| - Couvreur Rock et fils inc. : | 23 925,00\$ |

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des Travaux publics, accorde le contrat de réfection de la toiture du garage municipal à Construction Louis Paré inc. pour un montant de 23 500,00\$ avant les taxes applicables.

Adopté

14.06.10

Aménagement et urbanisme

14.06.10.1

Demande d'enseigne Beaugard Électrique.

ATTENDU QUE Le demandeur a récemment fait des rénovations à la façade de son bâtiment situé au 5401, rue Foster;

ATTENDU QUE L'organisme « Transport Adapté pour nous Inc. » a récemment aménagé ses locaux dans cet immeuble;

ATTENDU QUE Le demandeur désire lui aussi avoir pignon sur rue pour son commerce « Beaugard électrique » ;

ATTENDU QUE Les affiches seront de lettres individuelles de type « Gemini » en cellulose, d'une épaisseur de 1" et de dimensions de 8.75" x 107.25" pour l'affiche de Transport Adapté et 10.91" x 98" pour Beaugard Électrique;

ATTENDU QUE, De plus, les 4 vitrines de ces 2 commerces seront lettrées avec un lettrage de vinyle collé de dimensions de 18" x 48" avec les messages : « Transport Adapté pour nous Inc., Transport collectif, Beaugard Électrique et

Services Comptables Estritech » en l'occurrence un (1) message par vitrine;

ATTENDU QUE Les affiches demandées respectent la réglementation municipale de zonage ainsi que les exigences du règlement sur les PIIA.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de permis pour l'installation d'affiches sur le bâtiment situé au 5401, rue Foster, car la demande respecte la réglementation municipale de zonage ainsi que les exigences du règlement sur les PIIA.

Que l'émission du permis est conditionnelle à l'installation des luminaires.

Adopté

14.06.10.2

Demande PIIA – Enseigne – Dr. Giguère.

ATTENDU QUE Le demandeur a récemment effectué des modifications et transformations à son bâtiment situé au 5094, rue Foster;

ATTENDU QUE Le commerce de locations de films vidéos « Servidéo » n'est plus en opération dans ce bâtiment;

ATTENDU QUE Le demandeur désire enlever l'ancienne affiche « Servidéo » formée de lettres individuelles de cellulose surélevées de 1", et d'une hauteur de 12" de type « Gemini » de couleur rouge et la remplacer par le même type de lettrage, de couleur noire, d'une hauteur de 9" avec le message « Loft en Ville » afin d'annoncer la location de trois (3) nouveaux logements au 2^e étage de ce bâtiment;

ATTENDU QUE L'ancienne affiche avait été acceptée par la résolution #12.07.11.2 en date du 3 juillet 2012;

ATTENDU QUE L'affiche demandée respecte la réglementation municipale de zonage ainsi que les exigences du règlement sur les PIIA;

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande de permis pour la modification de l'affiche sur le bâtiment situé au 5094, rue Foster, car la demande respecte la réglementation municipale de zonage ainsi que les exigences du règlement sur les PIIA.

Adopté

14.06.10.3

PIIA – revêtement et couleurs 2 et 4 rue Picken.

ATTENDU QU' En date du 28 janvier 2014, les membres du CCU avaient recommandé au Conseil municipal d'accepter le choix des couleurs et des revêtements pour les bâtiments situés au 2 et 4, rue Picken, conformément au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE, Suite à cette recommandation, le Conseil municipal avait émis la résolution # 14.01.10.1, autorisant le choix des couleurs et des revêtements;

ATTENDU QUE Le demandeur, sans en aviser l'inspecteur municipal, a modifié le type de revêtement et les couleurs des bâtiments situés au 2 et 4, rue Picken;

ATTENDU QUE Le demandeur, au lieu d'installer un déclin de bois torréfié à la façade, a plutôt installé un revêtement d'acier aux couleurs semblables à celle du bois. De plus, le déclin de vinyle pour les côtés et l'arrière du bâtiment a aussi changé de couleur;

ATTEDNU QUE Les membres du CCU sont en accord avec les nouveaux matériaux et les nouvelles couleurs;

ATTENDU QUE Les membres du CCU demandent à l'inspecteur d'aviser le demandeur afin de ne plus effectuer de changements sans en aviser la municipalité, comme l'exigent les règlements.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte les nouveaux matériaux et couleurs, tels que présentés par les échantillons fournis et demande à l'inspecteur en urbanisme d'aviser le demandeur de se conformer à la réglementation dans le futur.

Adopté

14.06.11

Comité des travaux publics

14.06.11.1

Stationnement rue Lewis Est.

ATTENDU QUE Suite aux travaux de construction d'un corridor polyvalent réalisés à l'automne 2013 sur la rue Lewis Est, la largeur de cette rue à l'extrémité Est, n'est plus suffisamment large pour permettre du stationnement des deux côtés de la rue;

ATTENDU QUE Le règlement sur le stationnement, à l'article 4 d), stipule que le stationnement est interdit à l'angle perpendiculaire d'une rue.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise ce dernier à faire installer des panneaux interdisant le stationnement du côté sud de la rue Lewis Est entre le 90, rue Lewis E et la rue Eastern, conformément à l'article 4 d) du règlement 11-697-5 portant sur le stationnement.

Adopté

14.06.11

Service du greffe

14.06.12.1

Permission d'occupation de la Plage.

ATTENDU QUE L'Organisme Club Culturel des Amis Réunis a formulé une demande pour occuper la plage de Waterloo, le 26 juillet 2014 pour y tenir son pique-nique annuel;

ATTENDU QUE Cet organisme vise à amasser des fonds pour les jeunes Haïtiens n'ayant pas les moyens d'étudier et qui démontrent un potentiel académique;

ATTENDU QUE Cette initiative rejoint les valeurs de la population Waterloise, savoir, le soutien à la jeunesse où qu'elle se trouve.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'organisme Club Culturel des Amis Réunis à occuper la Plage de Waterloo, le 26 juillet 2014.

Le Conseil municipal demande au service des travaux publics de la Ville de Waterloo d'approvisionner le site en tables de pique-niques, poubelles et contenants de récupération ainsi qu'en électricité la journée de la tenue de l'activité. Sur confirmation du nombre de participants, le département de facturation verra à produire une facture au montant de 2\$ par participant.

Que le service du greffe fournisse à l'organisme Club Culturel des Amis Réunis, une lettre d'autorisation d'occupation de la Plage afin de permettre l'émission d'un permis d'alcool au nom de l'organisme pour vente sur place.

Que l'organisme Club Culturel des Amis Réunis soit avisé que la plage demeure un endroit public, ouvert à l'ensemble de la population.

Adopté

14.06.12.2

Autorisation de signature – Entente et transaction – I-5 (Parc industriel).

ATTENDU QU' Un terrain est disponible dans le parc industriel et qu'un citoyen corporatif s'est montré intéressé à en faire l'acquisition;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, les parties doivent signer une entente et transaction, laquelle énonce les clauses financières ainsi que les obligations des parties à l'entente;

ATTENDU QU' Il y aura également lieu d'obtenir une autorisation de signature lorsque les actes notariés seront prêts, suite à la signature de l'entente et transaction;

ATTENDU QUE Cette vente sera faite en considération d'un montant de 210 692.38\$ pour deux lots, savoir les lots 4 162 533 et 4 162 534 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal de la Ville de Waterloo autorise la vente des lots 4 162 533 et 4 162 534, sis dans le Parc industriel afin de développer ce secteur.

Que le montant final sera conforme à la superficie, suite au rapport d'arpentage.

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et le Greffier, Éric Sévigny à signer les actes authentifiant cette transaction.

Adopté

14.06.12.3

Autorisation de parade – 30 juin 2014.

ATTENDU QUE Les organisateurs des célébrations de la Fête du Canada ont formulé une demande afin d'être autorisés à procéder à une parade, le 30 juin 2014;

ATTENDU QUE Le trajet soumis prend son départ, à la Légion, 77, rue Lewis-Est, pour se rendre par la rue Foster au bureau de poste, pour ensuite redescendre la rue de la Cour, du bureau de poste à la rue Lewis-Est avec un arrêt devant l'hôtel de Ville pour la cérémonie du levé du drapeau, pour revenir au point de départ;

ATTENDU QU' Une résolution du Conseil municipal est requise pour ce faire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement:

Que le Conseil municipal autorise les organisateurs de la Fête du Canada à procéder à une parade dans certaines rues de la Ville, le 30 juin 2014.

Adopté

14.06.12.4

Adoption d'une politique de location de locaux.

- ATTENDU QUE Certains locaux de l'Hôtel de ville de Waterloo ont longtemps été prêtés, gratuitement, à différents organismes et comités;
- VU La quantité grandissant des demandes de locations des locaux à l'hôtel de Ville;
- ATTENDU QUE L'administration de la Ville s'est trouvée, à quelques reprises, à court de salle pour tenir les réunions de ses propres comités de travail;
- ATTENDU QU' Il y aurait lieu de statuer sur l'admissibilité des locataires afin de s'assurer d'une disponibilité de locaux pour les comités de travail de l'administration municipale et s'assurer d'une disponibilité pour les locataires de l'Hôtel de Ville, tel la Sûreté du Québec, entre autre;
- ATTENDU QUE Certains organismes de la Ville offrent en location des salles, à coût très raisonnable;
- ATTENDU QUE Le Comité de Loisirs et de la Culture s'est penché sur la question et a déposé une Politique de gestion et location de salles à l'Hôtel de Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à 4 contre deux, messieurs Paul-Éloi Dufresne et Roger
Bernier ayant voté contre:

Que le Conseil municipal adopte la Politique de gestion et location
de salle à l'Hôtel de Ville de Waterloo, telle que soumise par le
Comité de Loisirs et de la Culture.

Adopté

14.06.12.5

Autorisation de signature – Planchodrome.

- ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, en collaboration avec l'École Secondaire Wilfrid-Léger et la Maison des Jeunes l'Exit, a élaboré des projets d'infrastructures en matière de loisirs, notamment l'aménagement d'un planchodrome sur un terrain vacant situé à proximité de l'École Secondaire Wilfrid-Léger;
- ATTENDU QUE La Commission scolaire du Val-des-Cerfs est propriétaire dudit terrain vacant et qu'elle est intéressée à favoriser un partenariat visant l'aménagement dudit planchodrome;
- ATTENDU QUE Pour assurer la mise en place de ce partenariat, il y a lieu d'établir un protocole d'entente afin de déterminer les droits et responsabilités de chacune des parties à l'entente;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à cinq contre un, monsieur Roger Bernier ayant voté
contre:

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et le
Greffier, Éric Sévigny à signer, pour et au nom de la Ville de
Waterloo le protocole d'entente en vue de l'aménagement d'un
planchodrome à Waterloo.

Adopté

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent
dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent
se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom
et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller
qu'ils désirent interroger.

Mme Dawn Hendy, Présidente de l'association Bellevue
Normand Desjardins
Monique Martin

Jean-Yves Desbiens s'adresse au Maire – Intervention orale de M.
Bernier, sans avoir d'abord été invité à la faire – M. Bernier quitte
son siège et va dans la salle.

Sylvain Hamel
Jacques Courtois
Jean Bélanger

14.06.13

Varia

14.06.14

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 3 juin 2014 est levée à 19h38.

14.06.15

Prochaine assemblée

Mardi, le 8 juillet 2014 à 19 heures.

Maire

Greffier